

## Conseil d'administration du 10 novembre 2014

La réunion s'est tenue à la Maison de Quartier de Fin d'Oise, 25 avenue Galliéni, à partir de 20h30.

### Présents :

Barbara Cavanna, Cécile DEMATHIEU, Florence GOHIN, Philippe MERCIER, Karine TERRIEN, Estelle VANDEPUTTE, Christophe XAVIER

### 1) Modifications de l'association :

#### Siège social :

Le siège social actuel se situe au 2 villa de fin d'Oise à Conflans Ste Honorine chez la présidente initiale de l'ALPEC. Le Conseil d'Administration propose conformément à l'article 3 du statut de le transférer au 3 clos Lauriers à Conflans Ste Honorine chez Mme Vandeputte, nouvelle présidente de l'association élue en mai 2014.

Modification du siège social approuvé à l'unanimité.

#### Adresse de gestion :

Le Conseil d'administration propose de déclarer une adresse de gestion supplémentaire au 38 rue des Côtes de Vannes à Conflans Ste Honorine, chez Mr Mercier, trésorier de l'association.

Déclaration d'une nouvelle adresse de gestion approuvée à l'unanimité.

#### Parution au JO :

L'association ALPEC (loi de 1901) a été constituée, déclarée en sous préfecture et publiée au Journal Officiel en octobre- novembre 2007. Suite aux modifications apportées une nouvelle parution est possible (coût 31€) mais pas obligatoire. Le Conseil d'administration propose de ne pas réaliser une nouvelle parution au Journal Officiel.

Aucune nouvelle parution au Journal Officiel approuvée à l'unanimité.

### 2) Site internet :

Le site internet de l'association est hébergé depuis sa création chez le fournisseur d'accès OVH. Ce dernier envoie les factures et codes d'accès sur une adresse mail à laquelle nous n'avons plus accès. Il a donc été impossible cette année de renouveler notre nom de domaine. D'après le whois, l'adresse www.alpec.fr est en statut redemption depuis le 30.10.2014. Le Conseil d'Administration propose d'attendre la fin du mois pour que le nom de

domaine retombe dans le domaine public pour le récupérer puis se faire héberger soit chez OVH soit chez un autre fournisseur.

Proposition approuvée à l'unanimité.

### 3) Assurance :

Actuellement, l'association s'assure auprès de la MAIF pour la somme de 186.54€. La GMF propose un contrat équivalent jusqu'à 100 adhérents à 40.72 €. Le conseil d'administration décide de changer d'assureur.

Hors réunion, la MAIF a été contactée. La résiliation doit se faire 2 mois avant le 31 décembre. Il ne sera donc pas possible de changer d'assureur pour l'année à venir.

### 4) Déduction fiscale :

#### Reconnaissance de l'association :

Cette année, la subvention allouée à l'association par la mairie passe de 1200€ à 500€. Pour maintenir l'équilibre de son budget, le CA envisage des démarches pour bénéficier de déduction fiscale sur les adhésions. Pour cela, l'association ALPEC doit être reconnue d'intérêt général. Deux solutions sont envisagées :

- Suivre une procédure de rescrit pour obtenir la reconnaissance d'association d'intérêt général. Un dossier sera envoyé en fin de semaine. Si le dossier est accepté, on optera pour cette solution.
- S'affilier à l'UNAAPE qui est déjà reconnue d'utilité publique. Cette affiliation remettrait peut-être en cause notre indépendance. Une présentation en Assemblée Générale et un vote seront nécessaires.

#### Nouveau barème des cotisations :

Si l'association peut bénéficier d'une déduction fiscale, un nouveau barème de cotisation sera présenté à la prochaine assemblée générale.

#### **Actuellement :**

Cotisation de base : 5€

Cotisation : 10€

Autre don possible

#### **Proposé : Montant des adhésions**

Membre aux revenus modestes: 10€

Membre : 30€ dont 20€ déductibles (il ne vous en coûtera que 10 €)

Membre bienfaiteur : autre don volontaire

### 5) Budget :

La demande de subvention à la mairie a été présentée en séance.

### 6) Résultat des élections :

Des listes ont été constituées pour les établissements suivants :

- **Maternelle Le Confluent : Alexandre Marcombe**
- 542 inscrits
- 204 votants dont 8 blancs ou nuls et 196 exprimés
- participation : 37,64%
- 11 sièges à pourvoir

- FCPE : 122 votes, 7 sièges, 62,2% des voix
- ALPEC : 46 votes, 3 sièges, 23,5% des voix
- PEEP : 28 votes, 1 siège, 14,3% des voix
- Titulaires : Alexandre Marcombe, Marianne Pidoux, Cathy Malgourières
  
- **Maternelle Croix Blanche : Barbara Cavanna**
  
- 377 inscrits
- 141 votants dont 6 blancs ou nuls et 135 exprimés
- participation : 37,40%
- 8 sièges à pourvoir
- 4 FCPE
- 2 ALPEC
- 2 PEEP
- Titulaires : Barbara Cavanna, Elodie Mongé
- suppléants : Laetitia Chellé et Jean-François Dreumont
  
- **Elémentaire Gaston Rousset : Rim Ben Slimène**
  
- 545 inscrits
- 190 votants dont 11 blancs ou nuls et 179 exprimés
- participation : 34,86%
- 14 sièges à pourvoir
- ALPEC : 65 votes, 5 sièges, 36,3% des voix
- PEEP : 64 votes, 5 sièges, 35,8% des voix
- FCPE : 50 votes, 4 sièges, 27,9% des voix
- Titulaires : Rim Ben Slimène, Philippe Mercier, Caroline Tessedou, Fatou Ba, Elisabeth Mendès
- Suppléantes : Carine Marcombe, Claire Bonnaillie
  
- **Elémentaire Grandes Terres : Carine Bergère**
  
- 353 inscrits
- 126 votants dont 10 blancs ou nuls et 116 exprimés
- participation : 35,69%
- 9 sièges à pourvoir
- ALPEC : 53 votes - 4 sièges, 45,7% des voix
- FCPE : 37 votes - 3 sièges, 31,9% des voix
- PEEP : 26 votes - 2 sièges, 22,4% des voix
- Titulaires : Carine Bergère, Véronique Auvray, Régis Ruppa, Marianne Pierre
- Suppléant : Clément Willay
  
- **Elémentaire Henri Dunant : Christophe Xavier**
  
- 575 inscrits
- 231 votants dont 7 blancs ou nuls et 224 exprimés
- participation : 40,17%
- 15 sièges à pourvoir
- ALPEC : 94 votes - 6 sièges, 42,0% des voix
- FCPE : 84 votes - 6 sièges, 37,5% des voix
- PEEP : 46 votes - 3 sièges, 20,5% des voix
- Titulaires : Christophe Xavier, Hassiba Caffier, Barbara Cavanna, Magali Miranda, Carlos Lopes, Elodie Mongé
- Suppléantes : Florence Gohin, Christelle Ugolini, Sandra Fazer, Laetitia Chellé, Bénédicte Robreau, Natacha Tallec
  
- **Elémentaire Paul Bert : Estelle Vandeputte**
  
- 325 inscrits
- 165 votants dont 15 blancs ou nuls et 150 exprimés
- participation : 50,77%
- 9 sièges à pourvoir
- ALPEC : 91 votes, 5 sièges, 60,7% des voix

- PEEP : 59 votes, 4 sièges, 39,3% des voix
- Titulaires : Estelle Vandeputte, Marie-Laure Gameiro, Valérie Caillot, Marianne Pidoux, Alexandra Kania
- Suppléantes : Sylvie Godin, Cécile Demathieu, Virginie Lenouvel, Mathilde Chazalviel, Fabienne Brunel
  
- **Collège Montaigne : Florence Gohin**
- 1046 inscrits
- 245 votants dont 5 blancs ou nuls et 240 exprimés
- Participation : 23,4%
- 7 sièges à pourvoir
- ALPEC : 136 votes, 4 sièges, 56.7% des voix
- PEEP : 104 votes, 3 sièges, 43.3% des voix
- Titulaires : Florence Gohin, Philippe Mercier, Cécile Demathieu, Victor Da Silva
- Suppléantes : Rim Ben Slimene, Elisabeth Mendés, Bénédicte Robreau, Sandra Fazer
  
- **Lycée Jules Ferry : Florence Gohin**
- 2134 inscrits
- 297 votants dont 6 blancs ou nuls et 291 exprimés
- Participation : 13.92%
- 5 sièges à pourvoir
- FCPE 157 votes, 3 sièges, 54,0% des voix
- UNAAPE UNAAPE 82 votes, 1 siège, 28,2% des voix
- ALPEC : 52 votes, 1 siège, 17,8% des voix
- Titulaire : Florence Gohin
- Suppléante : Fabienne Couvril

## 7) Rythmes scolaires :

Des comités de suivi des nouveaux rythmes scolaires se dérouleront. Un représentant de chaque association ou fédération pourra y assister par groupe scolaire.

- 18/11 pour le Confluent, Paul Bert et Gaston Rousset
- 20/11 pour Croix Blanche et Henri Dunant
- 21/11 pour Chennevières et 3 Sapins
- 25/11 pour Plateau du Moulin, Quatre Vents et Côtes Reverses
- 27/11 pour Grandes Terres
- 28/11 pour Long Chemin, Basses Roches et Clos d'en Haut

Ordre du jour :

1. Le fonctionnement, l'organisation et les modifications apportées depuis la rentrée
2. Les temps de transition
3. L'encadrement et les activités
4. Les locaux
5. L'évaluation (retour sur les démarches engagées)

Les représentants ALPEC demanderont à avoir des éléments chiffrés concernant le nombre d'élèves participants, le nombre d'intervenants encadrant les NAP, le nombre d'élèves ne pouvant pas participer au NAP de son choix ... Ils insisteront aussi sur le retour des études surveillées.

## 8) La séance se termine à 23h30